

RFP 20-13-6012 AND 20-13-6013 – QUESTIONS AND ANSWERS

QUESTION 5:

On page 11, second paragraph near the top, there are a couple of references to R4 (e.g., “Optional Service Categories are evaluated in Point Rated Criterion R4”). Assuming that the references to R4 in this paragraph are actually to R3 – Optional Services Categories? Please confirm.

ANSWER 5:

That is correct; Optional Service Categories are evaluated in Point Rated Criterion R3. See amendment no. 2

QUESTION 6:

On page 14, #2.1.4, please confirm that the bid will only be rated on 1 Principal, 2 Senior Consultants, 2 Consultants + 1 Admin. (e.g., If someone on the Additional Team does not meet the requirements, the bid will not be deemed non-compliant)

ANSWER 6:

The Bidder is required to provide at a minimum 1 Principal, 2 Senior Consultants, 2 Consultants (Core Team) as well as 1 Admin (as per M1) that met the Mandatory Requirements.

The Bidder may propose additional resources in any of the above categories to be considered under any resulting SOA. As long as the minimum number of resources required meet the mandatory requirements, it is not a requirement of bid compliance for the Bidders' Additional Resources to also meet the requirements. The Bidder is still eligible to be evaluated further. [If awarded an SOA any Additional Resources that do not meet the requirements would not be considered for Call-ups]

The Bidder will be rated (under R1 and R2) on the Core Resources (1 Principal, 2 Senior Consultants and 2 Consultants).

QUESTION 7:

On page 14 #2.1.4 it states "Bidder resources will be evaluated in the order in which they appear in the Bidder's Proposal, against the minimum qualification standards for the resource category in which they are proposed".

- a. What does “evaluated in the order in which they appear” mean?
 - i. Does this mean that *Table M2 – Core Team and Additional Capacity* (as per p. 67) should include only the Core Team (1 Principal, 2 Sr. Consultants, 2 Consultants) and then a separate table with the Additional Team so that it is clear who the 5 Core Team members are to be evaluated?
 - ii. OR, does this mean that the M2 Table should be grouped by resource category (i.e. all Principals together, all Sr. Consultants together, etc.) but just lead each section with the Core Team Member so that the Core Team members are evaluated first amongst the section – and should the Core Team member of a category not meet the requirement, the second person in the list of that Category will be deemed the Core Team?

ANSWER 7:

The Bidder may structure the tables as it best sees fit to clearly identify who the Core Team members will be.

Should the first identified Core Team member of a Resource Category not meet the requirements, the second person in the list of that same Resource Category will be evaluated and if meeting the requirements will be deemed to be part of the Core Team.

QUESTION 8:

Page 12 - M1: Is there a specific format required for the Responsibility Assignment Matrix?

- a. Would it be possible for the contract authority to provide a proposal template (similar to Table M2 on p. 67) listing the columns required with an example of one resource?
- b. Please confirm that no demonstration of experience is required in the responsibility assignment matrix as that will be covered in Table M2. Please confirm assumption.

ANSWER 8:

- a. There is no specific format for the Responsibility Assignment Matrix (RAM). The Bidder should review the SOW to support identifying the scope and types of project tasks and deliverables anticipated to align to the Bidders' proposed resources' roles, responsibilities and accountabilities.
- b. It is not necessary to demonstrate resource experience in the RAM.

QUESTION 9:

Page 11 – Please confirm the definition of "Project". The following sentence is unclear: “Repetition of tasks performed for the same Project (i.e. the same integrated undertaking) whether occurring concurrently or consecutively is not considered to be distinct Projects for the purposes of this evaluation.”

- a. For instance, consider if a bidder has done similar work for a client over the years (similar but slightly different tasks). If a ‘Project’ for this RFP is considered to include the tasks completed under a single annual work plan, can another ‘Project’ be another annual work plan (different time frame) where similar work was completed?

ANSWER 9:

No. An annual work plan for a client is not in and of itself considered a “project”. In order to be eligible for points on Point-Rated Criterion R4 the Bidder’s experience must demonstrate undertaking the identified tasks (see factor 1 – a through d and factor 2 – a through e) in support of a discrete client undertaking (i.e. Project). For example, developing an environmental management system for a specific client project would be considered one (1) project. Developing a program-wide EMS for a client would be considered a second project; as these are two (2) distinct undertakings

QUESTION 10:

Page 20 – For R1, the bidder must demonstrate experience in 6 Subject Areas with the following caveats: “Only one (1) reference project may be submitted per Subject Area”; AND “The Bidder may reference the 3 projects provided in compliance with M3...” AND “A maximum of 10 points per project” (max. of 14 points per project with 1 and 2 combined)

- a. Please confirm the minimum number of different project descriptions required for this section to reach maximum points. (i.e. Minimum is 6 – with 1 project description for a); 1 for b); 1 for c).... Etc. (e.g., Would the following scenario be accepted: If one large project covers the experience in multiple Subject Areas, can that one project description be used to demonstrate the experience in multiple Subject Areas and still receive full points or do we require an individual project (single project description) for each of the 6 Subject Areas.

ANSWER 10:

DIAND is seeking depth and breadth of Bidder Core Team experience in the identified Subject Matter Areas. Points are awarded per Project. To be eligible to achieve full points, six (6) Projects (one per Subject Area) should be demonstrated. Bidders are reminded that they may use the three (3) Bidder level projects submitted in Compliance with

Mandatory Requirement M3 towards this criterion and three (3) additional projects, provided they demonstrate the experience of the Core Team.

QUESTION 11:

Please confirm that regarding R3, multiple resources that meet the criteria for the same Optional Service Category can count towards the maximum points. (e.g. 3 Sr. Consultant Resources that all meet the Training category would be accepted as 5 points.)

ANSWER 11:

Bidders may propose multiple resources under the same Optional Service Category. Points will be awarded up to the maximum indicated in R3. For example, 3 Senior Consultant Resources each meeting the requirements of the Training category would receive 2 points each for a total of 6 points.



DDP 20-13-6012 ET 20-13-6013 – QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 5 : À la page 12, deuxième paragraphe près du haut, il y a deux références au critère C4 (p. ex. « Les catégories de services facultatifs sont évaluées dans le critère coté numériquement C4 »). Fait-il supposer que les références au critère C4 dans ce paragraphe visent en fait le critère C3 – Catégories de services facultatifs? Veuillez confirmer.

RÉPONSE 5 : C'est exact, les catégories de services facultatifs sont évaluées dans le critère coté numériquement C3. Voir modification no. 2.

QUESTION 6 : À la page 16, n° 2.1.4, veuillez confirmer que la soumission ne sera cotée que selon les catégories suivantes : un (1) conseiller directeur, deux (2) conseillers principaux, deux (2) conseillers et une (1) ressources Administration (p. ex. si une personne de l'équipe supplémentaire ne respecte pas les exigences, la soumission ne sera pas jugée non conforme).

RÉPONSE 6 : Le soumissionnaire devra fournir à tout le moins les services d'un (1) conseiller directeur, de deux (2) conseillers principaux, de deux (2) conseillers (équipe de base) ainsi que d'une (1) ressource Administration (selon le critère O1) qui respectent les exigences obligatoires.

Le soumissionnaire peut proposer d'autres ressources dans les catégories susmentionnées qui seront prises en compte dans toute COC subséquente. Dans la mesure où le nombre minimal de ressources respectent les exigences obligatoires, il n'est pas nécessaire, pour le respect de la soumission, que les ressources supplémentaires des soumissionnaires respectent également les exigences. Le soumissionnaire aura toujours le droit de poursuivre l'évaluation. [Si elle se voit accorder une COC, toute ressource supplémentaire qui ne respecte pas les exigences sera écartée des commandes subséquentes]

Le soumissionnaire sera évalué (selon les critères C1 et C2) quant aux ressources de base (un (1) conseiller directeur, deux (2) conseillers principaux et deux (2) conseillers).

QUESTION 7 : À la page 16, n° 2.1.4, on précise « Les ressources du soumissionnaire seront évaluées en suivant l'ordre dans lequel elles sont présentées dans la proposition du soumissionnaire, par rapport aux qualifications minimales requises pour la catégorie de ressources pour laquelle elles sont proposées ».

a. Que veut dire l'expression « évaluées en suivant l'ordre dans lequel elles sont présentées »?

i. Est-ce que cela signifie que le *Tableau O2 – Équipe de base et capacité supplémentaire* (selon la p. 82) devrait comprendre uniquement l'équipe de base (un (1) conseiller directeur, deux (2) conseillers principaux, deux (2) conseillers) et qu'il devrait y avoir un tableau distinct de l'équipe supplémentaire de sorte qu'il est clair que les cinq membres de l'équipe de base doivent être évalués?

ii. OU, cela signifie-t-il que le tableau O2 devrait être regroupé par catégorie de ressources (c.-à-d. tous les conseillers directeurs ensemble, tous les conseillers principaux ensemble, etc.) et ne laisser que le membre de l'équipe de base de chaque section de sorte que les membres de l'équipe de base sont évalués en premier dans la section

– et si le membre de l'équipe de base d'une catégorie ne respecte pas l'exigence, la deuxième personne de la liste de cette catégorie sera-t-elle réputée être membre de l'équipe de base?

RÉPONSE 7 : Le soumissionnaire peut organiser les tableaux comme il le juge à propos afin de clairement indiquer qui seront les membres de l'équipe de base.

Si le premier membre indiqué de l'équipe de base d'une catégorie de ressources ne respecte pas les exigences, la deuxième personne de la liste de cette même catégorie de ressources sera évaluée et, si elle respecte les exigences, elle sera réputée faire partie de l'équipe de base.

QUESTION 8 : Page 13 – Critère O1 : Y a-t-il un format précis requis pour la matrice de répartition des responsabilités?

- a. Serait-il possible pour l'autorité contractante de fournir un modèle de proposition (semblable au tableau O2 de la p. 82) énumérant les colonnes requises et de l'accompagner d'un exemple d'une ressource?
- b. Veuillez confirmer qu'il n'est pas nécessaire de démontrer l'expérience en ce qui concerne la matrice de répartition des responsabilités puisque cela sera couvert par le tableau O2. Veuillez confirmer l'hypothèse.

RÉPONSE 8 :

a. Il n'y a aucun format précis pour la matrice de répartition des responsabilités (MRR). Le soumissionnaire devrait examiner l'EDT pour appuyer la détermination de la portée et des types de tâches et de réalisations attendues du projet afin d'harmoniser les rôles, les responsabilités de ses ressources proposées.

b. Il n'est pas nécessaire de démontrer l'expérience des ressources dans la MRR.

QUESTION 9 : Page 11 – Veuillez confirmer la définition de « projet ». La phrase suivante n'est pas claire : « La répétition de tâches exécutées pour le même projet (c.-à-d., la même entreprise intégrée) le fait qu'elles aient lieu en même temps ou l'une après l'autre n'est pas considérée comme projet distinct aux fins de cette évaluation ».

- a. Par exemple, examiner la question de savoir si un soumissionnaire a fait un travail semblable pour un client au cours des années (tâches semblables, mais légèrement différentes). Si un « projet » pour cette DDP est réputé comprendre les tâches effectuées en vertu d'un unique plan de travail annuel, un autre projet peut-il être un autre plan de travail annuel (délai différent) lorsque des travaux semblables ont été effectués?

RÉPONSE 9 : Non. Un plan de travail annuel pour un client n'est pas considéré comme un « projet » en soi. Afin d'être admissible à une cote numérique pour le critère coté numériquement C4, l'entreprise des tâches indiquées doit être illustrée dans l'expérience du soumissionnaire (voir le facteur 1 – du point a au point d et le facteur 2 – du point a au point e) à l'appui d'une entreprise discrète par le client (c.-à-d., un projet). Par exemple, l'élaboration d'un système de gestion de l'environnement pour un projet particulier d'un client serait considérée comme un (1) projet.

L'élaboration d'un SGE à l'échelle d'un programme pour un client serait considérée comme un deuxième projet, car il s'agit de deux (2) entreprises distinctes.

QUESTION 10 : Page 20 – Pour le critère C1, le soumissionnaire doit démontrer l'expérience dans six (6) domaines en respectant la mise en garde suivante : « Le soumissionnaire ne peut présenter qu'un (1) seul projet de référence par domaine » ET « Le soumissionnaire peut faire référence aux trois (3) projets mentionnés en réponse à l'exigence obligatoire O3 [...] » ET « Nous attribuerons un maximum de 10 points par projet » (max. de 14 points par projet avec les éléments 1 et 2 combinés)

- a. Veuillez confirmer le nombre minimal de descriptions de projet différentes requises pour cette section afin d'obtenir la note maximale. (c.-à-d. le minimum est 6 – avec une description de projet pour a); une pour b); une pour c), etc. (p. ex. le scénario suivant serait-il accepté : si un grand projet porte sur l'expérience dans des domaines multiples, la description de ce projet peut-elle être utilisée pour démontrer l'expérience dans des domaines multiples et quand même recevoir tous les points ou avons-nous besoin d'un projet individuel (description de projet unique) pour chacun des six domaines?

RÉPONSE 10 : Le MAINC souhaite obtenir l'ampleur et l'étendue de l'expérience de l'équipe de base du soumissionnaire dans les disciplines mentionnées. Les points sont attribués par projet. Pour avoir droit à tous les points, six (6) projets (un par domaine) doivent être démontrés. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils peuvent utiliser les trois (3) projets au niveau de soumissionnaire présentés conformément à l'exigence obligatoire O3 pour répondre à ce critère et trois (3) projets supplémentaires, pourvu qu'ils indiquent l'expérience de l'équipe de base.

QUESTION 11 : Veuillez confirmer qu'en ce qui concerne le critère C3, les ressources multiples qui respectent le critère pour la même catégorie des services facultatifs peuvent obtenir la note maximale (p. ex. trois ressources de conseiller principal qui respectent toutes la catégorie de la formation accorderaient 5 points.)

RÉPONSE 11 : Les soumissionnaires peuvent proposer des ressources multiples dans la même catégorie des services facultatifs. Les points seront attribués jusqu'à concurrence d'une maximale indiquée au critère C3. Par exemple, trois (3) ressources de la catégorie conseiller principal respectant chacune les exigences de la catégorie de la formation obtiendraient 2 points chacune pour un total de 6 points.